

Gouvernement du Québec

Décret 40-2010, 20 janvier 2010

CONCERNANT la nomination de sept membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment de sept personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres de l'assemblée des gouverneurs continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *c* à *f* de l'article 7, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 820-2004 du 1^{er} septembre 2004, madame Monique Charbonneau était nommée de nouveau membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 820-2004 du 1^{er} septembre 2004, monsieur Carroll L'Italien était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 968-2004 du 20 octobre 2004, madame Claire Simard était nommée membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 442-2005 du 11 mai 2005, messieurs Jacques Dignard, Christian Goulet et Paul Lafleur étaient nommés membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, qu'ils ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 442-2005 du 11 mai 2005, madame Marcelline Picard-Kanapé était nommée membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Diane Beaudry, présidente, Groupe conseil Projection inc., en remplacement de monsieur Carroll L'Italien;

— madame Chantal Bouvier, vice-présidente à la stratégie et aux affaires publiques, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en remplacement de madame Claire Simard;

— madame Guylaine Dubuc, directrice générale, Caisse Desjardins du Carrefour des lacs, en remplacement de monsieur Paul Lafleur;

— madame Sylvie Dulude, directrice générale, Caisse Desjardins des Moissons, en remplacement de monsieur Christian Goulet;

— madame Sonia Gauthier, directrice générale, Caisse Desjardins Les Estacades, en remplacement de madame Marcelline Picard-Kanapé;

— monsieur Jean-Pierre Hotte, directeur général, L'Association des centres jeunesse du Québec, en remplacement de madame Monique Charbonneau;

— madame Johanne Perron, directrice générale, Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal, en remplacement de monsieur Jacques Dignard.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

53143